

Rapport
intérimaire Examen
périodique universel

EPU

PLATAFORMA
NICARAGÜENSE
DE REDES DE ONG

(Plateforme nicaraguayenne des réseaux d'ONG)





ESFERA CIUDADANA

Rapport
intérimaire Examen
périodique universel

EPU

PLATAFORMA
NICARAGÜENSE
DE REDES DE ONG
(Plateforme nicaraguayenne des réseaux d'ONG)



CSFERRA CIUDADANA

1. Introduction

La Plateforme nicaraguayenne des réseaux d'organisations non gouvernementales (ONG), créée en 2016, est composée de six réseaux de plus de cent organisations présentes sur tout le territoire du Nicaragua. Depuis plus de 30 ans, les ONG contribuent au développement économique du Nicaragua dans les communautés appauvries, où l'État n'a pas réussi à résoudre les principaux problèmes économiques, sociaux et environnementaux. En outre, la plateforme a contribué au développement d'une culture civique et de paix, fondée sur l'autonomisation des citoyens par la promotion et la défense de leurs droits humains.

Le 10 février 2022, la plateforme nicaraguayenne des réseaux d'ONG a présenté un rapport à mi-parcours du troisième cycle sur le droit d'association au Nicaragua et la mise en œuvre de certaines des recommandations de l'EPU. À l'issue de ce processus, le présent rapport couvre la période du 11 février au 30 novembre 2022.

2. Antécédents

En tant qu'État membre des Nations unies, le Nicaragua a participé aux trois cycles d'examen de l'EPU, le

premier pour la période 2008-2011, le deuxième pour la période 2012-2016 et le troisième pour la période 2017-2021.

Lors du troisième cycle d'examen en 2019, le Nicaragua a reçu un total de 259 recommandations, soit une augmentation de 36 recommandations par rapport au deuxième cycle en 2014. Parmi ces recommandations, 135 ont été acceptées par l'État du Nicaragua et 124 ont été notées. Selon l'État du Nicaragua, les recommandations notées sont celles qui n'ont pas de fondement et qui déforment la réalité.

3. Méthodologie

Pour préparer ce rapport, des entretiens ont été menés avec dix-sept organisations de la société civile, dont la personnalité juridique a été supprimée pendant la période évaluée; parmi ces organisations il y a une internationale.

Les nouvelles suppressions de la personnalité juridique ont fait l'objet d'un suivi constant par la consultation quotidienne de *La Gaceta*, le Bulletin Officiel¹, du système de suivi des lois (SELEY)² de l'Assemblée nationale et de décrets législatifs de celle-ci.³

De même, nous avons suivi l'actualité des poursuites judiciaires menées par le pouvoir judiciaire au cours de la

¹ <https://www.lagaceta.gob.ni/ediciones>

² <http://legislacion.asamblea.gob.ni/SILEG/Iniciativas.nsf/NewBuscarIniciativas.xsp>

³ [http://legislacion.asamblea.gob.ni/Normaweb.nsf/\\$\\$Search?OpenForm&Seq=1](http://legislacion.asamblea.gob.ni/Normaweb.nsf/$$Search?OpenForm&Seq=1)



période, et nous avons également collecté et analysé la liste complète des articles des lois qui ont été appliquées à chacune des suppressions des OBNL, ainsi que les nouvelles lois et réglementations promulguées au cours de la période.

Enfin, diverses analyses et publications d'organisations nationales et internationales sur la situation de la justice et de la liberté d'association au Nicaragua pendant la période analysée ont été consultées.

4. Résumé de la mise en œuvre

Dans ce rapport à mi-parcours de l'EPU, la Plateforme nicaraguayenne des réseaux d'ONG continue de suivre cinq des recommandations données à l'État du Nicaragua, dont quatre sont notées (Rec : 125.136, 125.115, 125.133 et 125.147) et une acceptée (Rec: 125.124).

L'échelle suivante continuera à être utilisée pour déterminer les niveaux de mise en œuvre des recommandations:

Entièrement mises en œuvre
Partiellement mise en œuvre
Non mise en œuvre

Les recommandations ont été regroupées selon les thèmes suivants : Justice et liberté d'association.

5. Justice

5.1. Analyse du cadre juridique actuel

Face aux conflits politiques d'avril 2018 et aux crimes contre l'humanité, le gouvernement a pris la voie de la radicalisation de son modèle de gouvernance, en s'appuyant sur l'intimidation et la répression, en faisant fi des procédures légales ou en s'appuyant sur des dispositions internes et des masques juridiques de manière arbitraire.

Outre les lois adoptées au cours de la période précédente, à cette période (février-novembre 2022) s'ajoute la loi 1115 (Loi générale sur la réglementation et le contrôle des organisations à but non lucratif)⁴, publiée dans *La Gaceta* le 6 avril 2022, qui abroge la loi n° 147 promulguée en 1992, en vertu de laquelle les OBNL étaient enregistrées auprès du ministère de l'Intérieur du Nicaragua et qui n'a jamais été réglementée.

« Les dernières suppressions ont appliqué la loi 1115, en vigueur depuis le 6 mai, que le HCDH et un groupe de titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations unies ont jugée incompatible avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme, en

⁴ <https://www.lagaceta.gob.ni/la-gaceta-n-66-miercoles-06-abril-de-2022/>



CSFERRA CIIIDANANA

particulier dans le domaine de la liberté d'association. Malgré l'appel lancé par ces experts pour un examen attentif de la loi 1115 et pour "s'abstenir de décréter de nouvelles fermetures et [...] abroger immédiatement ces restrictions imposées aux associations", l'État n'a pas évolué dans ce sens ».⁵

Cette nouvelle loi étend les pouvoirs du ministère de l'Intérieur envers les OBNL, qui autorise l'enregistrement des OBNL nationales et étrangères, les réformes du Pacte social et des statuts, et décide quels projets convenant à ses intérêts peuvent être exécutés par les OBNL. Il sera également chargé de l'application de sanctions administratives et de la fermeture temporaire ou définitive des OBNL, de l'intervention des OBNL en cas de besoin, y compris la supervision *in situ* et *extra situ* du fonctionnement des OBNL. La loi met également l'accent sur la supervision des OBNL pour prévenir le blanchiment d'actifs et lutter contre le financement du terrorisme, stigmatisant les OBNL.

Le 11 août 2022, l'Assemblée nationale du Nicaragua a approuvé la loi de réformes et d'ajouts à la loi 1115 et la réforme de la loi 522 Loi générale du sport, de l'éducation physique et des loisirs physiques (loi 1127)⁶. Cette loi

accorde des pouvoirs absolus au pouvoir exécutif, par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur, pour approuver et supprimer des personnalités juridiques sans passer par le Parlement. Avec les réformes approuvées, l'Assemblée nationale ne sera informée que des octrois et des suppressions d'organisations. Cette loi supprime encore plus l'équilibre des pouvoirs; ce qui vise également une plus grande discrétion en raison de tout le pouvoir attribué au ministère de l'Intérieur sur les OBNL.

Cette loi inclut les chambres de commerce, qui échappent au contrôle du ministère du Développement, de l'Industrie et du Commerce (MIFIC) pour être réglementées directement par le ministère de l'Intérieur, et sont limitées à exister exclusivement pour l'activité économique du pays, sans aucune autre fonction sociale. Les associations de sport, d'éducation physique et de loisirs physiques sont également ajoutées à la loi.

En octobre 2022, l'Assemblée nationale a approuvé la loi de réformes et d'ajouts à la loi 909, loi créant la Cinémathèque nationale du Nicaragua. Cette réforme confère à la Cinémathèque une fonction de contrôle et de censure qui, dans le contexte actuel de répression et de persécution politique, représente une menace pour la liberté de création et d'expression

⁵ Nations Unies. Les droits humains. Bureau du Haut Commissaire. Rapport rapide n° 6. Crise au Nicaragua : Chiffres, faits, et droits.

⁶ <https://www.lagaceta.gob.ni/la-gaceta-no-152-martes-16-de-agosto-de-2022/>



ESFERA CIUDADANA

cinématographiques et peut conduire à la fermeture des lieux où sont exposées ces productions non autorisées, étendant encore la situation de répression et de contrôle des voix de la population.

En novembre, une loi spéciale pour le changement de régime juridique des organisations à but non lucratif (loi n° 1137) a été adoptée, ce qui a fait que vingt-sept OBNL nationales et deux internationales changent leur statut d'organisations civiles à but non lucratif à celui d'entités commerciales.

5.2. Application du cadre juridique aux OBNL

Sur le nombre total d'OBNL supprimés depuis 2018 à ce jour, on estime qu'il pourrait y avoir plus de 50% d'OBNL inactives, qui ont été enregistrées et ont passé des années sans fonctionner, mais qui n'ont jamais été contrôlés par le ministère de l'Intérieur pour mettre à jour leur immatriculation. Cependant, le gouvernement, sous prétexte de nettoyer le registre des OBNL, a, pendant cette période, supprimé des organisations qui étaient actives, qui développaient des programmes et des projets bénéficiant aux populations les plus vulnérables du pays et qui avaient toujours rempli leurs obligations, parce qu'elles étaient considérées comme "des opposantes".

Les organisations interrogées dans le cadre de ce rapport ont déclaré que les raisons juridiques de la suppression de leur statut légal sont essentiellement « *le fait de ne pas*

soumettre leurs rapports financiers conformément aux périodes fiscales, le fait que leurs conseils d'administration ne sont pas à jour et le fait de ne pas déclarer les dons reçus d'entités étrangères". Cela impliquait qu'ils ne respectaient pas la loi générale sur les personnes morales sans but lucratif, la loi contre le blanchiment d'actifs, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, et la loi sur les agents étrangers.

L'application de la loi 977, la loi contre le blanchiment d'actifs, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive, ne se fait pas pour poursuivre les personnes réellement responsables de ces crimes, mais plutôt pour persécuter et condamner les organisations et les individus considérés comme des opposants au régime.

Un cas particulier et très choquant est celui des Sœurs missionnaires de la Charité, qui avaient une organisation au service d'une population vulnérable. Dans ce cas, non seulement on a supprimé l'organisation, mais on a aussi expulsé de manière humiliante toute la congrégation du Nicaragua et saisi ses biens.

Selon les informations fournies par certaines organisations lors des entretiens, le gouvernement opère de manière discrétionnaire avec les organisations : d'une part, celles qu'il considère comme des alliées les a



autorisées à changer leur statut juridique et à devenir des organisations de microfinance, tandis que d'autres qu'il considère comme des " opposants " ne les a pas autorisées à changer leur statut juridique, car certaines voulaient devenir des coopératives ou des sociétés et on ne leur a pas permis de le faire.

Un élément important est que les organisations dont la personnalité juridique a été supprimée n'ont pas été dûment notifiées comme le stipule la loi ; lors de la consultation, elles ont déclaré avoir appris ces suppressions par les médias indépendants qui publient les projets de loi et, par la suite, les décisions de l'Assemblée nationale, ce qui n'est pas conforme à la procédure régulière, car il n'y a pas de possibilité de révision des raisons pour lesquelles elles sont supprimées, comme le stipule l'article 52 de la loi 1115⁷.

Malgré le fait que les organisations n'ont pas été notifiées, les lettres de notification aux organisations supprimées sont publiées sur le site web

du ministère de l'Intérieur comme si elles avaient été envoyées.⁸

Les saisies de biens d'OBNL ont également augmenté au cours de cette période. Selon les dispositions de la loi 1115, les actifs et les biens des OBNL ayant pris fin peuvent être remis à une autre organisation apparentée, si cela est prévu dans ses statuts⁹. Au cours de la période couverte par le présent rapport, des biens (immobiliers et équipements) ont été saisis auprès de 19 nouveaux OBNL, pour un total de quarante-deux depuis 2018¹⁰.

5.3 Situation de persécution et de criminalisation des activistes

Au cours de cette période, non seulement les activistes ayant participé à des mobilisations sont enlevés et emprisonnés, mais lorsqu'ils ne sont pas trouvés chez eux, leurs proches sont également enlevés, emprisonnés et jugés illégalement. À ce jour, trois cas commis avec cette action arbitraire ont été publiés^{11,12,13}.

⁷<https://www.lagaceta.gob.ni/la-gaceta-n-66-miercoles-06-abril-de-2022/>. Article 52 Appels administratifs. Page 3801

⁸ <https://www.migob.gob.ni/notificaciones-asociaciones/>

⁹<https://www.lagaceta.gob.ni/la-gaceta-n-66-miercoles-06-abril-de-2022/>. Article 47 Suppression de la personnalité juridique des OBNL. Page 3800

¹⁰ <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1aDj8aYLomBjUj3YqrNkgfVwV3zFMIAYL/edit#gid=506572307>

¹¹https://www.swissinfo.ch/spa/nicaragua-crisis_denuncian-captura-de-dos-ciudadanas-franconicaragueenses-en-nicaragua/47905118

¹² <https://www.confidencial.digital/nacion/policia-secuestra-en-jinotepe-a-hermano-de-dirigente-de-unamos/>.

¹³ <https://www.articulo66.com/2022/10/20/andrea-margarita-del-carmen-detencion-hijo-presos-politico/>



Il est important de noter le harcèlement constant des prêtres de l'Église catholique qui, ces derniers mois, ont été harcelés, persécutés et emprisonnés pour s'être exprimés en faveur des droits humains et de la défense des prisonniers politiques.

Il y a également eu des cas de journalistes et d'activistes d'autres pays qui n'ont pas été autorisés à entrer au Nicaragua et qui ont été traités de manière humiliante à l'aéroport¹⁴. Au moins dix Nicaraguayens auraient été empêchés d'entrer dans le pays et contraints à l'exil^{15,16, 17}.

Jusqu'au mois de novembre 2022, il y a au total 251 prisonniers politiques, dans des conditions déplorables, car leurs besoins en matière de santé ne sont pas pris en charge et ils ne sont pas autorisés à recevoir des visites régulières. Au cours de la seule période couverte par le présent rapport, 98 personnes ont été emprisonnées.¹⁸

De même, au cours de cette période, il y a eu 709 cas de harcèlement, d'acharnement et de

persécution¹⁹ de personnes qui, d'une manière ou d'une autre, s'expriment contre le régime, en établissant une surveillance de leurs réseaux sociaux, ou en utilisant des personnes chargées de dénoncer toute activité dans laquelle elles sont impliquées et qu'elles considèrent comme une atteinte à leur pouvoir. Le régime tente de faire taire, d'intimider, en utilisant toutes les formes de violence.

« C'est un régime d'horreur, de terreur, qui n'a pas d'équivalent dans la violation massive et délibérée de tous les droits de l'homme »²⁰

5.4 Fraude électorale : violation de la liberté et de la démocratie

Le 6 novembre, le régime a procédé à une nouvelle fraude électorale, attribuant au parti au pouvoir toutes les mairies du pays. Cette farce a été réalisée avec la complicité de certains partis qui se prêtent au jeu du régime, et qui se sont vus attribuer quelques sièges dans les conseils

¹⁴ <https://www.confidencial.digital/politica/orteguismo-impide-el-ingreso-a-nicaragua-a-periodista-guatemalaca/>

¹⁵ <https://www.laprensani.com/tag/maria-teresa-blandon>

¹⁶ <https://www.laprensani.com/2022/09/29/nacionales/3048577-jorge-huete-destacado-cientifico-desterrado-dictadura-nicaragua>

¹⁷ <https://im-defensoras.org/2022/10/alerta-defensoras-nicaragua-niegan-entrada-a-su-propio-pais-nicaragua-a-la-defensora-miskita-anexa-alfred-cunningham/>

¹⁸ Surveillance bleue et blanche. Monitoreo Semanal. <https://www.facebook.com/MonitoreoAzulyBlanco/>

¹⁹ Observatorio de Violencia Política de Urnas Abiertas

²⁰ CIDH. Audience de la société civile devant la CIDH sur la liberté d'association. 27 octobre 2022



CSFERRA CIHIDANANA

municipaux. L'ensemble du processus électoral a été entaché d'anomalies.²¹

Le jour même de la farce électorale, il y a eu un contrôle total des électeurs, de nombreux citoyens considérés comme opposants ont été exclus des listes électorales, le régime a exigé que les personnes qui travaillent dans l'État soient présentes aux urnes accompagnées de leurs familles et que, par la suite, ces personnes envoient une photo avec un doigt taché dans une violation claire de la liberté, ce qui montre également le manque de confiance absolu dans leurs propres travailleurs.

Malgré tout, le processus a été suivi par des réseaux de citoyens organisés par Urnas Abiertas [*Urnas ouvertes*], plus de 1 600 observateurs indépendants ont surveillé 95 % des municipalités du pays, informant des anomalies dans les bureaux de vote, dénonçant le contrôle des électeurs par le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) et parvenant à établir que 82% de la population ne s'est pas rendue aux urnes, rejetant ainsi clairement la fraude et la farce électorale. Le peuple a voté en silence contre le régime.²²

Le Réseau nicaraguayen pour la démocratie et le développement local a publié une déclaration sur cette nouvelle fraude électorale et le démantèlement de l'autonomie municipale.²³

5.4 Poursuites judiciaires

Au cours de la période couverte par ce rapport, 30 procès de prisonniers politiques ont eu lieu. Les principaux chefs d'accusation retenus contre les prisonniers politiques sont les suivants : conspiration visant à porter atteinte à l'intégrité nationale, blanchiment d'argent, gestion abusive, mensonge idéologique et appropriation induue, propagation de fausses nouvelles par le biais des technologies de l'information et de la communication. Les avocats imposés comme « défenseurs publics » des prisonniers politiques « ne font rien et se prêtent à les condamner », préviennent les avocats.²⁴

L'équipe d'avocats travaillant pour les prisonniers politiques a été violée dans son travail de défense. Les procédures judiciaires mises en œuvre ont été entachées d'une série d'aberrations juridiques et de violations des droits humains, selon le Centre

²¹ <https://urnasabiertas.com/blog/>

²² <https://web.telegram.org/z/#-1491793869>

²³ <https://acortar.link/WKclOa>

²⁴ <https://www.confidencial.digital/> Bureau du défenseur public : Complices de l'appareil politique du système judiciaire d'Ortega.



nicaraguayen des droits humains (CENIDH)²⁵.

Le rapport du CENIDH mentionne certaines violations de la Constitution et des droits humains :

1. De l'intégrité physique, psychique et morale
2. De la liberté individuelle
3. Du respect de l'honneur et de la réputation
4. Le respect de l'inviolabilité du domicile et des communications de toute nature
5. Le droit à l'égalité devant la loi
6. Principes de légalité
7. Emprisonnement arbitraire : perquisition (qui ne peut être effectué que sur ordre écrit du juge)
8. Droit à un procès équitable : présomption d'innocence, droit d'être jugé sans délai par une autorité compétente, publicité et lieu du procès, droit d'être défendu par un défenseur de son choix et droit à une protection judiciaire effective, droit à la défense, droit de communiquer librement et en privé avec son défenseur, avant, pendant et après les procès oraux et publics, droit à un défenseur remplaçant, droit de disposer du temps et des

moyens nécessaires à sa défense, principe d'égalité.

« La justice n'est pas le lieu où l'on peut chercher une protection, car les opérateurs de justice n'exercent pas de contrôle, ils ne garantissent pas les droits humains, ils sont des instruments de répression »²⁶

6. Liberté d'association

6.1. Suppressions de la personnalité juridique des OBNL

Au cours de la période couverte par ce rapport²⁷, l'Assemblée nationale a supprimé la personnalité juridique de 2909 organisations à but non lucratif.

Les données sur les suppressions **en glissement mensuel** sont les suivantes :

Février :	14
Mars :	28
Avril :	25
Mai :	187
Juin :	513
Juillet :	410
Août :	502
Septembre :	402
Octobre :	400
novembre	428

²⁵ Hommage avril-CENIDH. Les procès nuls : Une action aberrante et cruelle du régime Ortega-Murillo. <https://www.cenidh.org/recursos/121/>

²⁶ Collectif des droits humains, Nicaragua Nunca+. Audience de la société civile devant la CIDH. 27 Octobre 2022

²⁷ Données du 16 février 2022 à 30 novembre 2022



ESFERA CIUDADANA

Si l'on analyse les données par **type d'organisation**²⁸, on constate que le poids le plus important revient aux **ONG nationales**, qui comprennent des organisations de différents types : santé, éducation, infrastructures sociales, eau potable, alimentation scolaire, environnement, logement, participation citoyenne, développement local et municipal, enfants et adolescents, etc.

Viennent ensuite les organisations syndicales, où différents types de syndicats sont touchés : retraités, étudiants, enseignants, sportifs, anciens combattants, etc.

Les organisations **internationales** à but non lucratif arrivent en troisième position, affectant des organisations dont le soutien financier était essentiel pour développer des processus aux niveaux national et local, les obligeant à quitter le pays.

Les organisations **religieuses** sont en quatrième position.

Les organisations de **femmes** constituent alors le cinquième groupe persécuté par le régime. Plusieurs des organisations supprimées hébergeaient des femmes victimes de violences domestiques, laissant ces femmes dans une situation de totale vulnérabilité.

La liste est complétée par des organisations de **quartier, culturelles, médicales, récréatives, universitaires, de responsabilité sociale des entreprises et des médias**. Parmi les associations médicales, on peut citer Operación Sonrisa, une organisation qui se consacre à l'opération des enfants souffrant de fentes palatines.

Les 30 **médias** supprimés au cours de la période considérée sont pour la plupart des stations de radio catholiques et des chaînes de radio et de télévision câblées locales, ainsi qu'un média à couverture nationale.

Les chiffres et leurs pourcentages respectifs sont les suivants :

²⁸ <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1aDj8aYLomBjUj3YqrNkgfVwV3zFMIAYL/edit#gid=506572307>



RÉSUMÉ DES AGRESSIONS PAR L'ÉTAT DU NICARAGUA CONTRE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Type d'association	Quantité au cours de la période (2022)	Depuis 2017	Pourcentage
ONG nationales	1537	1584	52,66%
Syndicats	356	361	12,00%
ONG internationales	310	316	10,50%
Associations religieuses	253	260	8,64%
Associations de femmes	155	157	5,22%
Associations de quartier	148	149	4,95%
Associations culturelles	83	85	2,83%
Associations médicales	48	62	2,06%
Associations de loisirs	14	16	0,53%
Universités privées	2	8	0,27%
Universités internationales	—	7	0,23%
Responsabilité sociale des entreprises	3	3	0,10%
Total CRC	2909	3008	100%

6.2. Processus de suppression des OBNL

La décision du ministère de l'Intérieur de ne pas accepter les documents ou de rendre leur présentation encore plus difficile est la principale raison pour laquelle, au moment de la clôture, la plupart des organisations devaient encore présenter une partie des documents requis. Cette

situation a fait que certaines organisations n'ont pas continué à insister sur un processus épuisant et humiliant, sachant que le ministère de l'Intérieur ne remettrait pas les certificats et les attestations, quels que soient les efforts des organisations pour se conformer aux exigences, elles ne pouvaient même pas attester qu'elles étaient en train de les remettre, car l'institution refusait de délivrer un quelconque "reçu" officiel.



« La vérité est un drain non seulement financier, mais aussi émotionnel et en termes de temps, c'était un processus stressant et épuisant, presque comme un jeu de mauvaise foi ».

La gestion des comptes bancaires par les organisations dépendait également de la délivrance par le ministère de l'Intérieur de certificats et d'attestations. En raison de l'impossibilité de les présenter aux banques, plusieurs de ces organisations n'ont plus pu continuer à fonctionner avec des comptes bancaires, ce qui a sérieusement entravé leur travail avec la population.

Dans 65% des cas, la police nationale n'est pas arrivée aux organisations au moment où elles ont été supprimées, tandis que les 35% restants ont subi des agressions manifestes lorsque leurs installations, équipements, véhicules, etc. ont été pris par la force.

La plupart des organisations interrogées, anticipant une éventuelle fermeture, avaient déjà payé leur personnel et leurs prestations. En raison de la fermeture de leurs guichets électroniques, certaines organisations n'ont pas pu s'acquitter du paiement auprès de la Direction générale des revenus (DGI), mais elles ont pu s'acquitter du paiement auprès de l'Institut nicaraguayen de la Sécurité sociale (INSS).

Dans le cas de la suppression des médias, les processus sont réalisés à travers de résolutions de l'Institut nicaraguayen des télécommunications et de la poste (Telcor) et ont été dirigés principalement vers des stations de radio catholiques et communautaires situées dans différentes municipalités du pays.

6.3. Impact des suppressions des OBNL

La moitié des organisations interrogées, soit leurs directeurs et/ou leur personnel, avaient subi des sièges par des membres de la police nationale ou des secrétaires politiques du FSLN sur leurs territoires, à la suite desquels et au risque d'être détenus, au moins 6 membres des 17 organisations interrogées ont été contraints à l'exil forcé.

La fermeture de ces organisations a un impact important sur la population. La plupart d'entre elles (53 %) n'ont pas exécuté des projets prévus pour l'année 2022, qui avaient déjà été approuvés et financés. En ce qui concerne l'impact direct sur les travailleurs des organisations et la population bénéficiant de divers projets, dans les cas où ce chiffre peut être compté, 306 personnes sont directement touchées en tant que travailleurs, tandis que l'impact sur les communautés et la population en général s'élève à au moins 830 850 personnes, qui cessent de recevoir différents types de bénéfices.



ESFERA CIUDADANA

Rapport intérimaire Examen périodique universel (EPU)

Plataforma Nicaragüense de Redes de ONG (Plateforme nicaraguayenne des réseaux d'ONG)

11 février à 30 novembre 2022

<https://libertadasociacion.org>

esferaciudadananicaragua@gmail.com

Selon une enquête menée par le Dialogue interaméricain, dans laquelle un échantillon de 53 organisations à but non lucratif (OBNL) supprimées a été analysé, elles mettaient en œuvre des projets d'une valeur de 41 millions de dollars lorsqu'elles ont perdu leur personnalité juridique et l'immatriculation pour pouvoir opérer dans le cas des organisations internationales. Cependant, la diminution des ressources et l'impact social et économique sont encore plus importants lorsque toutes les agences sont prises en compte. Selon les projections, les pertes liées à la fermeture des organisations pourraient jusqu'à présent dépasser 200 millions de dollars par an.



7. Analyse des recommandations

Tableau 1 : Recommandation 125.136

N° Recommandation selon le rapport de l'ONU	Recommandation (texte)	État examinateur	Statut de la recommandation (soutenue / notée)	Actions (législation, politiques, programmes) entreprises pour mettre en œuvre la recommandation. Mentionner les synergies avec les organismes des traités, les procédures spéciales et les ODD	Indicateur	Niveau de mise en œuvre
125.136	Restituer la personnalité juridique et les biens saisis aux organisations non gouvernementales qui défendent les droits humains et les médias.	Espagne	Annoté		Quantité de personnalités restituées	Aucune personnalité juridique n'a été rétablie 2909 OBNL et 30 médias ont été supprimés au cours de cette période
					Organisations avec des biens restitués	Aucune organisation n'a vu ses biens immobiliers et/ou ses équipements lui être restitués Les installations et/ou équipements de 19 nouvelles organisations ont été occupés

Niveau de mise en œuvre à moyen terme :

Non mise en œuvre



ESFERA CIUDADANA

Rapport intérimaire Examen périodique universel (EPU)**Plataforma Nicaragüense de Redes de ONG (Plateforme nicaraguayenne des réseaux d'ONG)**

11 février à 30 novembre 2022

<https://libertadasociacion.org>

esferaciudadananicaragua@gmail.com

Tableau 2 : Recommandations 125.115, 125.124, 125.133 et 125.147

N° Recomm andation selon le rapport de l'ONU	Recommenda tion (texte)	État exam inate ur	Statut de la recom mandat ion (souten ue / notée)	Actions (législation, politiques, programmes) entreprises pour mettre en œuvre la recommandation. Mentionner les synergies avec les organismes des traités, les procédures spéciales et les ODD	Indicateur	Niveau de mise en œuvre
125.115	Remplir les obligations internationales en matière de droits humains afin de garantir que toutes les personnes et les acteurs de la société civile puissent exercer librement leurs droits sans la peur de persécution ou violence, leurs droits à la liberté de réunion pacifique et d'association, à la protestation pacifique et la dissidence ; de s'abstenir de recourir à des restrictions arbitraires et à	Lituanie	Annoté	ODD 16 : Promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives en Amérique latine et dans les Caraïbes Défis et opportunités pour la mise en œuvre, le suivi et l'examen de l'ODD 16 et de ses cibles Les défis : La criminalisation de la protestation, de la liberté d'expression et de participation, et des libertés fondamentales, la discrimination et l'exploitation diverses, et les détentions arbitraires par des agents de la sécurité publique	Cas de harcèlement Disparitions forcées Rétentions illégales Des procès contre des auteurs de violations des droits humains	314 cas de harcèlement et de sièges 128 détentions illégales On ne connaît pas de procès contre des responsables de violations des droits humains



ESFERA CIUDADANA

Rapport intérimaire Examen périodique universel (EPU)**Plataforma Nicaragüense de Redes de ONG (Plateforme nicaraguayenne des réseaux d'ONG)**

11 février à 30 novembre 2022

<https://libertadasociacion.org>

esferaciudadananicaragua@gmail.com

	un usage excessif de la force contre les manifestants, et veiller à ce que les responsables des violations des droits humains soient traduits en justice et tenus de répondre de leurs actes					
125.124 Rosario	Garantir les droits humains et les libertés fondamentales des citoyens, en particulier leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique sans crainte de représailles, de menaces, d'attaques, de harcèlement ou de poursuites judiciaires injustes	Nouvelle-Zélande	Acceptée		Poursuites judiciaires	41 poursuites judiciaires sans la procédure régulière
125.133	Restaurer l'espace de la société civile et veiller à ce que les organisations locales de défense des droits humains puissent opérer librement	France	Annotée		Nombre de cas et de victimes	De janvier à octobre 2022, 709 cas de violence politique ont été enregistrés.



ESEFRA CIUDADANA

Rapport intérimaire Examen périodique universel (EPU)

Plataforma Nicaragüense de Redes de ONG (Plateforme nicaraguayenne des réseaux d'ONG)

11 février à 30 novembre 2022

<https://libertadasociacion.org>

esferaciudadananicaragua@gmail.com

125.147	S'abstenir de créer ou d'utiliser abusivement des mesures législatives ou administratives visant à réduire au silence les organisations de la société civile travaillant dans le domaine des humains et de la démocratie	Belgique	Annotée		03 lois : Loi 115 et Loi 1127, Réforme et ajouts à la Loi 909,	<p>4 lois visant à restreindre et à disqualifier les OBNL et à décider discrétionnairement de la suppression de personnalités juridiques</p> <p>Loi 1115 "Loi générale pour la réglementation et le contrôle des organisations à but non lucratif" (avril 2022)</p> <p>Loi 1127 "Réformes et Ajouts à la loi 1115 et modifications de la loi 522 Loi générale sur le sport, l'éducation physique et les loisirs physiques"</p> <p>Réforme et ajouts à la loi 909, loi créant la Cinémathèque nationale du Nicaragua</p> <p>La loi 1137 a modifié le statut juridique de 29 organisations, passant d'OBNL à des institutions de microfinance</p>
---------	--	----------	---------	--	--	---

Niveau de mise en œuvre à moyen terme :

Non mise en œuvre

<https://libertadasociacion.org> esferaciudadananicaragua@gmail.com

8. Route pour le respect du droit d'association et de la justice

Comme cela a été démontré, le gouvernement nicaraguayen continue de ne pas mettre en œuvre les recommandations acceptées lors du troisième cycle de l'EPU.

Dans ce contexte, nous exhortons :

Le gouvernement du Nicaragua :

- À restituer la personnalité juridique des organisations qui fonctionnaient effectivement et étaient actives au moment de la suppression de leur personnalité juridique
- À restituer les biens et équipements confisqués à 42 OBNL et médias
- À rétablir les libertés de mobilisation, de réunion et d'expression
- À libérer les 251 défenseurs des droits humains et prisonniers politiques injustement emprisonnés

- À se conformer à ses obligations en vertu de la législation sur les droits humains et plus particulièrement aux recommandations de l'EPU contenues dans le présent rapport.

D'autres OSC :

- À continuer à documenter la situation des droits humains au Nicaragua.
- À continuer à dénoncer au niveau national et international la situation de sans-défense des organisations civiles au Nicaragua

Les États auteurs des recommandations et la communauté internationale :

- À poursuivre les appels et les différentes formes de pression sur le gouvernement nicaraguayen pour qu'il avance dans les niveaux de mise en œuvre des recommandations acceptées et notées dans le troisième cycle de l'EPU.



<https://libertadasociacion.org> esferaciudadananicaragua@gmail.com

ANNEXES

Annexe 1. Tableaux des organisations et des médias dont la personnalité juridique a été supprimée, par type d'organisation.²⁹

Annexe 2. Lois applicables aux OBNL dans chaque suppression³⁰

Annexe 3. Saisie des biens (immobiliers et équipements) des OBNL³¹

²⁹ <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1aDj8aYLomBjUj3YqrNkgfVwV3zFMIAYL/edit#gid=506572307>

³⁰ <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1yyCpVUKaDTnGihurJVpjO3bhRVKg0D3A/edit#gid=1137875810>

³¹ <https://docs.google.com/spreadsheets/d/1aDj8aYLomBjUj3YqrNkgfVwV3zFMIAYL/edit#gid=506572307>



ESFERA CIUDADANA

Rapport
intérimaire Examen
périodique universel

EPU

PLATAFORMA
NICARAGÜENSE
DE REDES DE ONG

(Plataforme nicaraguayenne des réseaux d'ONG)

@ReporteONG